

AUTORISATION DE CHANGE (AC) ET ENGAGEMENT DE CHANGE (EC) EN LIGNE



En Côte d'Ivoire, le transfert des montants hors ou dans la zone UEMOA doit être autorisée par le gouvernement. Les importateurs dans leurs processus d'importation utilisent souvent cette procédure d'autorisation. Ils obtiennent à la fin de la procédure, un document nommé Autorisation de Change (AC).

En ce qui concerne les exportations des marchandises produites dans la région, les commerçants doivent s'engager à rapatrier les montants de la transaction et les documents à établir dans ce cas sont l'Engagement de Change (EC) et l'Attestation d'Exportation (AE).

Pour obtenir ces documents (AC & EC), une demande doit être déposée auprès d'une banque commerciale et/ou du Département des Finances (FINEX) du Trésor pour approbation.

Sur la base du règlement N°09/2010/CM/UEMOA du 1^{er} octobre 2010, régissant les procédures d'obtention des documents AC et EC, le module **e-FOREX** permet à l'opérateur économique de soumettre sa demande à l'autorité compétente pour le traitement en ligne.

La DGTCF/FINEX a pour rôle de faciliter l'usage de la réglementation des changes en vigueur et de promouvoir une plus grande transparence dans l'exécution des opérations financières avec l'étranger. Il donne pour chaque nature d'opération les pièces justificatives requises et le degré de délégation accordée aux intermédiaires agréés. L'objectif final étant de traduire dans les faits la relative libéralisation des changes.

1. ACTEURS ET AVANTAGES

ACTEURS

- **Importateurs** : création, modification, consultation des demandes d'autorisation de change.
- **Déclarants** : création, modification, consultation des demandes d'autorisation de change.
- **Banques commerciales** : approbation (domiciliation de la facture), suspension, rejet et consultation des demandes d'autorisation de change.
- **DGTCF/FINEX** : approbation, suspension, rejet et consultation des demandes d'autorisation de change.
- **BCEAO** : Consultation.

AVANTAGES

- Utilisation par l'opérateur des données communiquées lors de l'obtention de son autorisation d'importation (FDI) ou de sa déclaration en douane pour la demande d'AC.
- Réduction du déplacement des opérateurs économiques.
- Traitement rapide des demandes par les banques commerciales et les FINEX.
- Accès au document d'Attestation d'exportation (AE).
- Gain en temps dans la procédure d'obtention des documents AC et EC.
- Amélioration des contrôles et réduction de la fraude.
- Sécurisation des recettes de l'Etat.

2. TRAITEMENT D'UNE DEMANDE D'AC/EC

PROCESSUS DE TRAITEMENT

Avant toute transaction à effectuer sur la plateforme du guichet, l'agent de la DGTCF/FINEX devra disposer au préalable d'un compte GUCE.

La procédure décrite ci-dessous est la même pour une autorisation ou un engagement de change.

1. Se connecter à la plateforme du guichet : www.guce.gouv.ci
2. Accéder au module d'autorisation/engagement de change via le lien **e-FOREX**.
3. A partir de la page de recherche, effectuer une recherche de dossier et en sélectionner (à partir des différentes icônes présentes à côté de chaque dossier) pour traitement.
4. Le dossier AC/EC se présentant comme un formulaire composé de plusieurs onglets, il faut vérifier pour chaque

onglet, les informations contenues dans les champs. Il faut également contrôler les documents qui ont été joints à la demande.

5. Après vérification des champs et documents joints,

- Cliquer sur le bouton **Approuver** si toutes les informations sont exactes. Le dossier acquerra alors le statut APPROUVE.
- Cliquer sur le bouton **Suspendre** s'il y a un besoin d'ajout d'informations supplémentaires de la part de l'opérateur. Le statut du dossier sera alors EN SUSPENS et l'opérateur pourra alors apporter des modifications.
- Cliquer sur le bouton Rejeter. Le statut du dossier sera REJETE. Sur un tel dossier, aucune modification ne peut être apportée.

Dans les 3 cas, un e-mail de notification est envoyé au(x) partie(s) concernée(s).

OPERATIONS POSSIBLES

OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

- **Soumettre** : soumettre sa demande d'AC/EC.
- **Mettre à jour** : insérer les informations relatives à la déclaration sur un dossier AC/EC approuvé.
- **Annuler** : annuler la demande pour un dossier AC/EC au statut EN SUSPENS.
- **Fermer** : abandonner tout traitement en cours sur un dossier AC/EC et revenir à la page de recherche.

BANQUES

- **Domicilier** : effectuer une domiciliation.
- **Rejeter** : rejeter la demande d'un dossier AC/EC.
- **Exécuter** : confirmer soit le règlement de la facture fournisseur (AC) soit le rapatriement des fonds de la créance en contrepartie de la vente (EC).
- **Annuler** : annuler la demande pour un dossier AC/EC approuvé si aucune mise à jour n'a été faite par l'opérateur.
- **Suspendre** : interrompre le traitement d'une demande d'approbation et envoyer un message de tout ordre (clarifications, demande de documents, etc.) à l'opérateur économique.
- **Fermer** : abandonner tout traitement en cours sur un dossier AC/EC et revenir à la page de recherche.

DGTCF/FINEX

- **Rejeter** : rejeter la demande d'un dossier AC/EC.
- **Annuler** : annuler la demande pour un dossier AC/EC approuvé si aucune mise à jour n'a été faite par l'opérateur.
- **Suspendre** : interrompre le traitement d'une demande d'approbation et envoyer un message de tout ordre (clarifications, demande de documents, etc.) à l'opérateur économique.
- **Fermer** : abandonner tout traitement en cours sur un dossier AC/EC et revenir à la page de recherche.

NOTE : selon l'opération effectuée, la demande acquiert un statut spécifique.

SUIVI EN LIGNE

L'onglet **Requêtes & Notifications** permet d'avoir l'historique des opérations réalisées sur les demandes.